

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/30/04/01

Date de convocation :

24/04/2026

Objet de la délibération :

Emprunt voirie

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

07/05/2026

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

24/04/2026

- que le nombre des membres en exercice est de 15.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trente avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN Guillaume, Maire de la commune.

**Présents** : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, Mme Lola BUHLER, M. Romuald TAUVERON, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

**Absents excusés** : Mme Gaëlle MARTA, M. Sébastien TRUCHOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Maryline POCHARD, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire aux finances, présente les offres de prêt reçus pour le projet voirie.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées, Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Sécurisation Voirie RD9
- Montant du capital emprunté : 200 000€
- Durée d'amortissement : 10 ans
- Taux : 3.640 % fixe
- Montant total des Intérêts : 35 095.60€
- Montant de l'échéance : 23 509.56€
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 240€
- Périodicité retenue : annuelle option échéance avancée à 23 509.56€ en juillet 2026

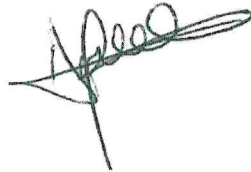
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée (hors prêt relais et ligne de trésorerie)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN



Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

